

POUR VOS TAILLES DE HAIES,  
D'ARBUSTES & DE BRANCHAGES

# Faites le choix du broyage

- 1 Evitez la déchèterie, venez broyer vos végétaux (jusqu'à 10 cm de diamètre) avec l'aide de l'agent communal
- 2 Réutilisez votre broyat, pour pailler vos haies, arbustes...
- 3 Enrichissez le sol de votre jardin !



09h - 12h

14h - 17h

8h - 11h30



VENDREDI 11

AVRIL 2025

&

SAMEDI 12 AVRIL 2025



MARIGNY-ST-MARCEL

Broyage à domicile - présence  
indispensable d'une personne  
pendant la durée de l'intervention  
pour prêter main forte

## Modalités

### Gratuit et sur réservation !

Réservation obligatoire d'un créneau  
horaire (volume à préciser) auprès de la  
mairie avant le 4 avril 2025

[mairie@marignystmarcel.fr](mailto:mairie@marignystmarcel.fr)

ou au : 04.50.01.17.12



En partenariat avec la commune de  
Marigny-Saint-Marcel

# QUE FAIRE DE VOTRE BROYAT ?

## POUR PAILLER

Au pied des arbres, arbustes, haies, massifs de fleurs, potagers, arbres fruitiers. Pailler sur une terre nue, préalablement débarrassée des herbes indésirables. Etendre au sol le broyat en couche épaisse (au minimum 10 cm). Renouveler les apports.



## POUR COMPOSTER

Le broyat de bois est utile au compost pour équilibrer avec les apports de déchets humides (cuisine).

## POUR AMÉNAGER

Le broyat de bois peut être utilisé dans les potagers, dans les massifs ou pour aménager des allées de jardin. Il constitue un paillis esthétique.



## LE THUYA / LE CYPRÈS

Arbustes à éviter : pousse rapide, allergène, substances toxiques...toutefois leurs paillis ont un fort pouvoir herbicide. Uniquement pour les plantations de plusieurs années ou les plantes de terre de bruyère (azalée, rhododendron, hortensia).